

RAPPORT GENERAL

Les 22, 23 et 24 septembre 2021, s'est tenu à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, l'atelier bilan du Projet d'Appui aux Elections en Côte d'Ivoire (PACE), sous la coprésidence effective de Monsieur COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime, Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et de Madame Carol FLORE-SMEREZNIAK, Représentante Résidente du PNUD en Côte-d'Ivoire.

Conjointement organisé par la CEI et le PNUD, cet atelier avait pour objectif de tirer les leçons de l'expérience de l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et des Partenaires Techniques et Financiers dans l'organisation des élections présidentielle et législatives, dans la perspective d'une meilleure contribution à la préparation des prochaines échéances électorales.

Cet atelier a vu la participation en nombre et en qualité des commissaires centraux de la CEI, des Institutions de la République, des Ministères, des-représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des Formations Politiques, des Organisations de la Société Civile, des Forces de Défense et de Sécurité ainsi que du personnel de la CEI.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

1.1. ALLOCUTION DU MINISTRE-GOUVERNEUR DU DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO

Ouvrant la série des allocutions, après avoir souhaité la cordiale bienvenue aux participants à l'Atelier, Monsieur Augustin THIAM, Ministre-Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro a réaffirmé l'engagement des populations de Yamoussoukro à s'inscrire inexorablement dans la dynamique de paix, suite aux violences qu'elles ont vécues lors de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. Il a ensuite exhorté la communauté internationale à traduire son assistance électorale par la formation des électeurs et le renforcement des capacités des acteurs

par la formation des électeurs et le renforcement des capacités des acteurs politiques.

1.2. ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE L'UNION EUROPEENNE EN CÔTE D'IVOIRE

L'Ambassadeur de l'Union Européenne, Son Excellence Monsieur JOBST Von Kirchmann a réitéré l'engagement des partenaires à poursuivre leur accompagnement pour des processus électoraux inclusifs, transparents et crédibles. Il a ensuite salué la démarche pédagogique du Président de la CEI, l'esprit de fair-play et la transparence observée lors des élections législatives de 2021.

1.3. ALLOCUTION DU COORDONNATEUR DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Monsieur Philippe POINSOT, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, a salué l'organisation de cet atelier bilan et réaffirmé

1

l'engagement des Nations Unies à soutenir la Côte d'Ivoire dans son processus de consolidation démocratique.

1.4. ALLOCUTION DE LA REPRESENTANTE RESIDENTE DU PNUD

La Représentante Résidente du PNUD a rappelé les résultats obtenus par le projet PACE grâce à la parfaite collaboration avec la CEI et les défis majeurs à adresser pour engager le pays sur la voie d'une paix durable. Elle a insisté sur le mandat d'accompagnement technique du PNUD, tout en précisant que cet atelier n'avait pas pour objectif d'évaluer la CEI ou le processus électoral, mais d'établir le bilan de la mise en œuvre du PACE.

1.5. ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CEI

Monsieur COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime, Président de la CEI, après avoir situé le contexte de mise en place du PACE et remercié tous les partenaires, a souligné que cet Atelier est l'occasion de faire une revue exhaustive des activités menées dans le cadre de ce projet. Il a indiqué que cet appui a enregistré des acquis mais aussi connu des écueils qu'il convient de mettre en évidence en vue de se projeter dans l'avenir. Il a également salué la coordination intelligente de la Représentante Résidente dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet avant de déclarer ouvert l'atelier bilan.

2. SESSION EN PLENIERE

2.1. LES COMMUNICATIONS

Trois communications ont été faites au cours de la plénière.

La première prononcée par Monsieur Houssein SAID-BACAR a porté sur les « **leçons apprises de la mise en œuvre du projet d'Appui aux élections en Côte d'Ivoire PACE** ».

Dans cette communication, Monsieur Houssein SAID-BACAR a présenté les

Ces communications qui ont été suivies d'échanges ont permis aux participants de disposer d'éléments d'informations utiles à la conduite des travaux en groupes.

2.2. PRESENTATION DES TERMES DE REFERENCE, DE LA METHODOLOGIE ET DES GROUPES THEMATIQUES

Suite aux communications et échanges en plénière, le Comité Scientifique a procédé à l'explication des Termes de Référence, à la présentation de la méthodologie à suivre lors des travaux de groupes puis à la présentation des groupes thématiques.

3. TRAVAUX DE GROUPES ET SYNTHÈSE DES TRAVAUX

A l'issue de la première plénière, les travaux de groupe se sont déroulés dans quatre sous-commissions thématiques formées sur la base des différentes composantes du PACE, à l'exception de la sous-Commission 4 qui a avait vocation à examiner les principales recommandations des observateurs et de l'atelier de EISA.

Aux termes de leurs travaux, les sous-commissions 1, 2 et 3 ont dégagé les forces et faiblesses de l'exécution du PACE qui sont exposées ci-après.

Pour sa part la sous-Commission 4 a écarté certaines des recommandations antérieurement formulées puis a retenu et enrichi certaines autres qui sont présentées dans les recommandations.

❖ LES FORCES

AU TITRE DE LA SOUS-COMMISSION 1 : DIALOGUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL, PREVENTION-GESTION DES VIOLENCES ELECTORALES ET SECURISATION DU PROCESSUS

AU TITRE DE LA SOUS-COMMISSION 2 : TRANSPARENCE, INCLUSION ET CREDIBILITE DU PROCESSUS

- La sensibilisation à favoriser l'inscription d'un nombre élevé d'électeurs potentiels (Jeunes, nouveaux majeurs et des femmes) sur la liste électorale ;
- L'existence du centre des médias et de l'information électorale ;
- Baisse de tension entre les acteurs.

AU TITRE DE LA SOUS-COMMISSION 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Le consensus de la communauté internationale pour accompagner le processus électoral (contribution de 12 pays et institutions) ;
- La couverture des besoins quantitatifs exprimés en matière de stockage du matériel électoral ;
- L'amélioration de la célérité de la transmission des résultats des CEL vers le siège (Abidjan) .

❖ LES FAIBLESSES :

AU TITRE DE LA SOUS-COMMISSION 1

- La persistance de la méfiance de certains partis politiques de l'opposition vis-à-vis de la CEI ;
- La non-validation du cadre de référence de l'alerte précoce ;

AU TITRE DE LA SOUS-COMMISSION 3

- La couverture limitée du budget (58,30% des montants attendus) ;
- Le non-respect des délais de livraison de certains équipements ;
- L'absence d'infrastructure de protection et d'électrification de certains entrepôts de la CEI (conteneurs aménagés au titre du projet).

4. LES RECOMMANDATIONS

Sous-commission 1 : DIALOGUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL, PREVENTION DES CONFLITS ET SECURISATION DU PROCESSUS

a) Dialogue entre les parties prenantes :

- Renforcer et pérenniser les échanges directs (sans intermédiaire) entre la CEI et les partis politiques ;
- Encourager, à cet effet, le Gouvernement et les formations politiques à poursuivre voire amplifier leur Dialogue politique ;
- Pérenniser des échanges entre la CEI et les parties prenantes au processus, les jeunes et les femmes notamment, à chaque étape de la conduite du processus ;
- Décentraliser les plateformes d'échanges au niveau régional (installer des comités régionaux de dialogue sur les opérations électorales).

b) Alerte précoce pendant les élections :

- Assurer le transfert du mécanisme « d'alerte précoce » à la CEI, et son intégration au niveau national (transfert de compétences pour son appropriation définitive : hébergement du site, clarification du statut des médiateurs, renforcement des capacités des agents dédiés à l'alerte précoce, extension des formations sur le dispositif d'alerte précoce aux Commissaires et agents régionaux, notamment) ;
- Assurer, de manière pérenne, le financement du mécanisme d'alerte précoce au sein de la CEI.

c) Sécurisation du processus électoral :

- Poursuivre les activités de renforcement des capacités et de professionnalisation de la police électorale ;
- Assurer le transfert à la CEI de l'ensemble des équipements acquis au titre du PACE pour la police électorale ;
- Pérenniser et décentraliser les formations de la police électorale sur la gestion démocratique des foules.

Sous-commission 2 : TRANSPARENCE, INCLUSION ET CREDIBILITE

- Poursuivre voire renforcer les programmes et activités de sensibilisation et d'éducation électorales des acteurs politiques et des populations ;
- Intégrer dans le code électoral, la prise en compte des outils en faveur des personnes vulnérables et marginalisées et en situation d'handicap ;
- Coordonner avec ONU-Femmes et le CMIE l'organisation d'activités pour le renforcement de l'implication des femmes au processus électoral (promotion de candidatures féminines aux élections et participation aux votes proprement

Sous-commission 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

a) Mobilisation des ressources :

- Solliciter du Gouvernement ivoirien une implication plus forte dans les actions de mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers, en appui au PNUD, et engager le PNUD à poursuivre le dialogue avec ces partenaires ;
- Privilégier dans le panier commun (basket fund) des ressources mobilisées, le partage des coûts (cost sharing) par rapport aux appuis ciblés pour

une meilleure flexibilité de l'utilisation des ressources ;

- Solliciter l'assistance des partenaires techniques et financiers, si besoin est, dans un délai minimum de 2ans avant chaque échéance électorale ;
- Systématiser la participation des bénéficiaires de l'assistance électorale des partenaires techniques et financiers, aux processus de sélection des prestataires et de réception des livrables.

b) Renforcement des capacités :

- Mettre en place un mécanisme de formation continue des agents électoraux ;
- Renforcer les capacités des partenaires nationaux sur les règles et procédures de gestion opérationnelle (gestion financière et processus d'achats) du PNUD pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des projets d'assistance électorale ;
- Mobiliser les ressources complémentaires nécessaires pour un parfait achèvement de l'aménagement des entrepôts locaux (départementaux) de stockage et préservation des matériels électoraux (pose d'abris de protection

- Harmoniser les dispositions de la constitution de 2016 révisée en 2020 avec celles du code électoral de 2020 pour garantir et éliminer les contradictions entre ces textes (délais de publication de la liste provisoire et de la liste définitive des candidats pour les élections présidentielles et législatives) ;
- Introduire un plafonnement des dépenses, un contrôle des sources de financement des campagnes électorales et un mécanisme de vérification effectif des comptes de campagne (sujet à traiter dans le cadre du dialogue politique).

b) Renforcement des capacités opérationnelles de la CEI

- Améliorer et pérenniser les mécanismes de publication sur le site internet de la CEI des résultats des scrutins, bureau de vote par bureau de vote ;
- Doter le site d'une grande capacité de stockage et renforcer les capacités du personnel en charge de son animation et de sa mise à jour.

c) Observation électorale

- Vulgariser les instruments juridiques relatifs aux élections ainsi que les modes opératoires des différentes étapes du processus et appuyer l'appropriation nationale ;
- Sensibiliser les membres des BV au rôle joué par les observateurs (missions) ;
- Vulgariser la charte de bonne conduite des OSC dans le cadre des préparatifs des prochaines élections locales (2023).

d) Participation politique des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap

- Initier des programmes de formation et de coaching politique des jeunes (hommes/femmes) et des personnes en situation de handicap pour favoriser leur implication aux processus électoraux ;
- Engager un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'accélération des réformes en cours sur l'état civil notamment le registre national des personnes physiques ;
- Prendre des mesures d'ordre administratif et logistique lors des opérations d'enrôlement des électeurs et de vote, pour faciliter l'accès aux lieux de recensement électoral et aux bureaux de vote (BV), des personnes à mobilité réduite (établissement d'un état signalétique des personnes vivant avec un handicap, lors du recensement électoral en vue de leurs affectations dans des BV qui leur sont accessibles, au jour du scrutin).
